## Compte rendu de la séance du jeudi 26 août 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Jean-Michel GARINO

## Ordre du jour:

- 1. Approbation compte rendu du dernier conseil municipal du 29/07/2021
- 2. Délibération portant sur la création d'un emploi permanent de secrétaire de Mairie
- 3. Budget géneral délibération modificative numero 1 CLECT

## Délibérations du conseil:

Création d'un emploi permanent de secrétaire de Mairie (2021 052)

## République Française DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE DE ROCLES

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 26 août 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six août l'assemblée régulièrement convoquée le 18 août 2021, s'est réunie sous la présidence de Eric PRAT.

Membres en exercice : 8 Présents : 5 Votants: 8

<u>Présents</u>: Jean-Michel GARINO, DAUZAT Gabriel, CAMPO Hervé, MANENT Danielle,

PRAT Eric <u>Représentés</u> : <u>Excusés</u> :

Absents: LE VAN Mireille, MARTIN

Sandrine, PACKO Virginie

Secrétaire de séance : Jean-Michel GARINO

Objet: Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Monsieur le Maire rapelle les délibérations :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise et décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes : secrétaire de Mairie (détailler les missions et annexer la fiche de Poste), durée du contrat : 9 mois, durée hebdomadaire de travail : 32h, rémunération : SMIC + 15%.

(Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en oeuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptype

emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 65% de 30h rémunérées au SMIC.

Les personnes sont récrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 32 hrures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : secrétaire de mairie.
- Durée des contrats : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 32 heures.
- Rémunération : SMIC + 15 %

Et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle emploi et des contrats de travail à durée déterminée avec la/les personnes qui sera/seront recrutées(s)).

- Autorise Monsieur le Maire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Pour : Contre : Abstention : Refus de vote :

> Au registre sont les signatures Pour extrait certifé conforme

Le Maire, Eric PRAT